

### CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DE LA CULTURE, DE L'INFORMATION ET DE LA CONNAISSANCE PARTAGÉE

#### A - CULTURE - MEDIAS

##### Culture

*Il n'y aura pas de transformation sociale sans placer les arts et la culture à leur juste place dans notre projet de société, sans qu'ils soient, comme l'information et la connaissance, des biens communs à partager. Cela suppose de garantir la liberté de création et d'expression, de développer la diffusion et la rencontre avec tous les citoyens ainsi qu'une véritable politique sociale d'accès aux arts et à la culture. Cette conception, qui s'appuie sur une nouvelle démocratie culturelle doit redonner toute sa place à l'éducation populaire jusqu'à un niveau ministériel et intégrer la culture scientifique, outil de pensée et ouverture vers les nouvelles technologies.*

64. Nous proposerons qu'1% du PIB soit consacré aux arts et à la culture. Cela représente une augmentation moyenne de 10 % par an de tous les budgets publics "culture" au plan national et territorial. Cela implique une réforme de la fiscalité redonnant des moyens aux collectivités territoriales.

65. Les droits sociaux des travailleurs de la culture seront assurés, notamment par l'abrogation de la réforme 2003 de l'assurance chômage des intermittents qui sera remplacée par un système mutualisé pérenne et équitable, élaboré avec les organisations syndicales et la Coordination des intermittents du spectacle. Dans le champ des arts et de la culture, et notamment dans les institutions publiques, un plan de résorption de la précarité sera mis en œuvre dès la première année de la législature..

66. La France agira pour la ratification la plus large et rapide de la convention sur la diversité culturelle adoptée par l'UNESCO, abondera le fonds international sur la diversité culturelle et défendra résolument l'exception culturelle au sein de l'OMC et la prééminence des principes de la convention UNESCO sur les règles de l'OMC.

66. Des moyens seront dégagés pour la préservation et l'entretien des langues et des cultures régionales, en particulier dans l'enseignement et au sein des institutions publiques du champ de la culture, des arts et des médias, y compris audiovisuels.

66. (2) Les pratiques amateurs seront encouragées, le maillage et les moyens des équipements culturels de proximité seront renforcés

66 (3). Les réseaux alternatifs de création et de diffusion feront l'objet d'un soutien spécifique.

66 (4) Les citoyens seront associés à la gestion des organismes publics du champ des arts et de la culture.

source : <http://www.josebove2007.org/spip/spip.php?article51#inter5>

---

#### Pierre Marcillac, représentant José Bové à Béziers, interviewé par le journal en occitan de France 3 :

« José Bové es clar per rapòrt a la lenga occitana : ditz que cal cambiar la Constitucion – l'article 2 – e que cal ractificar la Carta europèa. E ditz que cal far tot çò que se pòt faire per rapòrt a l'Educacion Nacionala e a l'educacion pels adultes. »

source : <http://creo-mp.chez-alice.fr/manifbesiers/jornalet17-03-07.wmv>

---